
M.E.S., Numéro 132, Vol. 1, janvier – février 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 20 février 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, janvier - février 2024

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES EN RD CONGO : une réalité contextuelle

par

Catherine ODIMBA KOMBE
Doctorante, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa

Résumé

Cet article met en exergue les processus de production et de reproduction des différenciations sociales entre les hommes et les femmes, et qui demeurent jusqu'à ce jour déterminants en ce qui concerne la participation politique de femmes. Il expose le parcours historique des femmes, regorge des explications dont se servent la société dans son contact avec la réalité pour justifier le déficit de participation de femmes dans les espaces de pouvoir. Des explications nouvelles sont aussi créées selon que le contexte change. Elles dépendent de la réalité et pas souvent confrontées au prisme de la science. Enfin, la présente étude permet de faire le lien entre la faible participation de femmes aux espaces de pouvoir, souvent entraînée par les changements de la réalité sociale depuis la période d'avant la colonisation jusqu'à ce jour.

Mots-clés : genre, participation politique, femmes, réalité contextuelle, RD Congo

Abstract

This article highlights the processes of production and reproduction of social differentiations between men and women, and which remain decisive to this day with regard to the political participation of women. It exposes the historical journey of women, full of explanations that society uses in its contact with reality to justify the lack of participation of women in spaces of power. New explanations are also created as the context changes. They depend on reality and are not often confronted with the prism of science. Finally, the present study makes it possible to make the link between the low participation of women in spaces of power, often caused by changes in social reality from the period before colonization to the present day.

Keywords : gender, political participation, women's, contextual reality, DR Congo

INTRODUCTION

A travers le temps, la participation politique de femmes n'a jamais été la même. Différents acteurs en interaction, mais aussi différents facteurs ont produit des représentations et le sens qui oriente les pratiques de genre, comme fondement du comportement politique des femmes et des hommes en RDC. Il s'agit d'une « réalité sociale » ou « matérielle », soit du monde extérieur tel qu'il s'impose aux hommes et aux femmes comme une contrainte dont ils sont bien obligés de tenir compte dans leur comportement social, et ici, en ce qui concerne la participation des femmes.

Plusieurs mécanismes sociaux de différenciation et des acteurs ont modelé les rapports de genre en RDC, et ont été déterminant pour une participation effective des femmes dans les espaces de pouvoir. Depuis l'époque d'avant la colonisation jusqu'à ce jour, le genre, en tant que construction sociale de la différence des sexes, est un principe structurant de l'organisation sociale, dont les effets se répercutent sur le vécu et l'être des hommes et des femmes. Les places, les rôles, les relations des femmes et des hommes, sont informés, représentés et infléchis par la manière dont les uns et les autres sont socialisés¹.

Il a existé des processus, qui ont permis de produire et de maintenir le statut défavorable des femmes dans le temps et dans l'espace, mais aussi des événements qui ont déclenché des modifications tant du système de genre que des régimes de genre congolais.

Sur les plans relationnel et social (niveau macro), les hommes et femmes sont continuellement engagés au sein de rapports de sexes ; la configuration particulière de ces rapports induit toujours deux phénomènes contemporains :

- la division sexuelle du travail ;

¹ Thébaud, Françoise, « Le temps du gender », in *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS édition, 1988, p. 124.

- la production d'un champ symbolique du féminin et du masculin, autrement dit, des stéréotypes et des représentations sociales sexuées qui reconduisent les différences dites naturelles des femmes et des hommes².

Les comportements de différents acteurs sociaux, les codes culturels considérés comme importants ont été cristallisés dans des institutions formelles et informelles : le mariage, la famille, l'école, la communauté politique, la reproduction, la production, etc...³ et ont substantiellement influencé le statut de la femme dans la sphère politique, économique et sociale.

Il est donc important de passer en revue les différents moments qui ont façonné les rapports sociaux de sexes, dont le cheminement débouche sur la configuration actuelle du système de genre congolais qui du reste, influence la participation politique des femmes.

La structure de ce texte repose sur quatre points : la démarche méthodologique empruntée, le statut de femmes dans la période d'avant la colonisation, l'époque coloniale comme moment de reconstruction de rapports sociaux de sexes et la période post coloniale en tant que phase de reconfiguration de l'organisation sociale et des rapports sociaux de sexes. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Cette analyse s'est largement inscrite dans une approche théorique sociopolitique. La perspective théorique privilégiée est celle du genre, en ce sens qu'elle tient compte des multiples rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes, et les met en lien avec le comportement de femmes et d'hommes dans le processus de décentralisation.

Autrement dit, elle s'interroge sur les mécanismes d'articulation des différentes logiques qui s'opèrent à partir des construits sociaux de genre, et de la manière dont ils influent sur la participation politique des femmes.

La lecture critique des documents divers, nous a permis de collecter les informations disponibles sur le genre, et la situation des femmes, en lien avec leur participation aux espaces de pouvoir depuis l'époque coloniale.

Les ouvrages généraux consacrés aux études de genre et à la participation politique de femmes, les documents officiels publiés par la RDC en rapport avec l'égalité des droits des congolais, les supports électroniques contenant des données en rapport avec la thématique abordée, tout comme d'ailleurs les documents mis en ligne dans des sites appropriés ont été mis à contribution.

II. LE STATUT DE FEMMES DANS LA PERIODE D'AVANT LA COLONISATION

La période d'avant la colonisation, fut un moment essentiellement déterminé par les valeurs culturelles dans la construction des rapports sociaux des sexes. A cause de l'inexistence de la structure étatique, chaque ethnie était porteuse d'un régime de genre car la composition démographique de la RDC est hétérogène.

Les identités multiples, identifiables aux différentes ethnies congolaises, ont été constructrices des discours normatifs qui déterminent jusqu'à ce jour les spécificités sexuelles, identifiables à chaque communauté, dans les pratiques et positionnement sociaux. Elles sont constituées par l'adhésion à un même ensemble de perceptions et de valeurs⁴ en ce qui concerne les statuts sociaux des hommes et des femmes.

Il n'existait pas d'isolement des sociétés que la colonisation a imposé en introduisant les frontières politiques et administratives. Les mondes lunda et swahili, par exemple, étaient très vastes et les voyages des explorateurs démontrent qu'il existait de multiples routes commerciales à travers

² Isabelle Marchand, Johanne Saint-Charles et Christine Corbeil, « Recherches féministes », vol. 20, n° 1, 2007, p. 27-54, <http://id.erudit.org/iderudit/016115ar>

³ *Idem*, p.38

⁴ Conscience nationale et identités ethniques : Contribution à une culture de la paix, <http://www.grandslacs.net/doc/3238.pdf>

toute l'Afrique centrale. C'est la colonisation qui a imposé à chacun de se définir par sa "chefferie" et de se munir d'un *passport de mutation* pour la quitter⁵.

En 1917, il y avait 6.095 chefferies reconnues au Congo Belge. Leur nombre fut ramené à 559 chefferies et 504 secteurs en 1947, 263 chefferies et 448 secteurs en 1959. Mais les "groupements" reconnus au sein de ces circonscriptions restent une des références identitaires utilisées jusqu'aujourd'hui⁶.

La sphère partagée où s'organisait la vie des membres de la communauté était essentiellement privée ; c'est la famille, structure sociale de base, qui détient une place primordiale au sein de l'identification infantile : la première image des rôles masculins et féminins est déterminante pour l'enfant ; cette dernière tente de le reproduire dans son comportement social.

La famille était le premier lieu de socialisation, entendu comme processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre⁷.

Le processus commence dès la naissance et procède par l'assignation des rôles de genre (reproduction, production, communautaire). De ce fait, les hommes et les femmes s'adaptent à des conduites sociales préexistantes.

Pour Muriel Darmon, la socialisation renvoie à l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit - on dira aussi « formé », « modelé », « façonné », « fabriqué », « conditionné » - par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours duquel l'individu acquiert - « apprend », « intériorise », « incorpore », « intègre » - des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement⁸.

Les hommes ont dans leur ensemble conservé les espaces de pouvoir à forte valeur sociale. La hiérarchie sociale était fonctionnelle, l'homme n'était pas apodictiquement au-dessus de la hiérarchie, mais il bénéficiait d'une reconnaissance permanente de tutelle dans l'espace privé ; au sein du ménage ou dans la communauté.

Toutefois, il y a lieu de signaler que les femmes n'ont pas joué que des rôles de second plan ; il existe des faits qui démontrent des rôles à forte valeur sociale joués par les femmes. Par exemple, la royauté était un espace essentiellement masculin, mais les femmes y participaient dans une large mesure. Elles étaient représentantes du spirituel et communiquaient avec les esprits des ancêtres, assuraient le rôle de conseillère et parfois de gardiennes d'objets sacrés de ce pouvoir essentiellement magico-religieux, mais souvent sous la tutelle des hommes.

A titre illustratif⁹ : au douzième siècle, WootMakup, roi des Kuba, fit de la femme le pilier du royaume naissant ; c'était sa fille qu'il récompensa ainsi. Et encore, c'est à une femme que la tradition Kuba confia l'honneur d'avoir fait connaître la technique de production du feu par friction, et à une autre celui d'avoir appris aux Kuba la culture du piment. La femme était considérée comme facteur d'intégration, et de prospérité économique. Plus au Sud du Congo, au treizième siècle, dans l'entre Lubilashi-Luemba, les différentes versions de la tradition orale Luba attribuent la genèse du royaume à une dynastie de femmes dont la première est Cimbale Banda. Chez les Lundas, quand, au quatorzième siècle commence dans les vallées de Nkalamu et de Luiza, leur organisation, c'est aussi à une femme, Ruej que le pouvoir échut au détriment de ses frères. Le rôle qu'elle joua dans la

⁵ Décret du 2 mai 1910. Cfr *Bulletin Officiel du Congo Belge* (1910), p. 456-471.

⁶ Conscience nationale et identités ethniques : Contribution à une culture de la paix, <http://www.grandslacs.net/doc/3238.pdf>

⁷ Rocher, G. (1968). *Introduction à la sociologie générale*, Montréal : HMH, cité par Alpe, Y., Lambert, J.-R., Béitone, A., Dollo, C., et Parayre, S. (2007). *Lexique de sociologie*, Paris : Dalloz, p. 269.

⁸ Darmon, M. (2006). *La socialisation*, Paris, A. Colin, p.6.

⁹ Akwety, Anne-Marie, « La femme et la politique dans la société congolaise traditionnelle : de l'ascension à la perte de son pouvoir », in, Monuc Magazine (éd.), *La femme congolaise victime de la violence partisane de la paix*, n° 12, pp : 6-7

consolidation de l'empire fut si important qu'elle est devenue la référence identitaire des Cokwe et des Mpimin, tous Lunda. Dans le royaume Kongo, Ndonga Béatrice Kimpa Vita, reste une figure de lutte contre la colonisation portugaise. Elle s'est donnée corps et âme pour réaliser l'unité de son peuple et fût brûlée vive le 02 juillet 1706.

Il a donc existé plusieurs formes et manifestations des masculinités – féminités, qui découlent de la multi culturalité congolaise. « Elles réfèrent aux rôles que la société attribue aux hommes et aux femmes sur une base différentielle. C'est en fait ce qui est considéré comme approprié à un sexe donné sur le plan des relations, des traits de personnalité, des attitudes, de comportements, des valeurs, du pouvoir et des influences sociales. Puisque le genre est un concept relationnel, les rôles et les caractéristiques qui y sont conférés n'existent pas en contexte isolé.

Ces rôles sont plutôt définis dans les relations entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles »¹⁰. Les normes culturelles ont été la ressource première de cette construction de la différence pendant toute la période d'avant la colonisation. Elles s'étaient emparées de la dichotomie première qui est la différence des sexes, et l'avaient étendu à tous les niveaux de la vie sociale et à tous les aspects particuliers de la connaissance¹¹.

En ce qui concerne la domination dans l'espace domestique, Delphy par exemple élabore une « analyse matérialiste de l'oppression des femmes » qui peut expliquer la situation d'avant la colonisation dans la plupart de communautés congolaises évoluant dans un régime patriarcal. Elle trouve son origine structurelle dans l'exploitation économique et plus précisément dans « l'appropriation naturelle de la force de travail des femmes par les hommes ». A travers le mode de production « familial » ou « domestique » les femmes et les hommes semble se constituer en classes, de manière que les hommes sont considérés comme la classe supérieure. On a donc ici une construction sociologique dans laquelle les rapports hommes-femmes ne se réduisent pas à une somme de rapports individuels, mais font système à partir d'un rapport d'« exploitation patriarcale » des femmes par les hommes.¹²

III. L'EPOQUE COLONIALE : UN MOMENT DE RECONSTRUCTION DE RAPPORTS SOCIAUX DE SEXES

La colonisation a provoqué des transformations identitaires et des mutations sur le plan politique, économique et culturel, sans toutefois modifier le statut des femmes congolaises dans leurs rapports avec les hommes. Elle a au contraire accentué sa dépendance vis-à-vis de l'homme par l'assignation des femmes à la sphère privée et aux rôles de reproduction sociale, et des hommes à la sphère publique.

A l'arrivée du colonisateur, la condition des femmes était encore essentiellement tributaire des coutumes de différents royaumes, empires, groupes ethniques et clans d'appartenance respective des femmes. L'époque coloniale apporta des changements fondamentaux, dont le plus important fut l'incorporation des peuples dans un Etat commun.

C'est pendant la période coloniale que l'on note un début de formalisation des rapports de genre par le fait de l'adoption du modèle occidental d'organisation sociale et la normalisation des structures sociales. L'Etat apparait comme l'un des acteurs qui sont sur la scène du façonnement de genre. On note à cet effet une modification substantielle des rapports de genre par le fait de l'organisation étatique mettant en parallèle les sphères publiques et privées modelé sur le patriarcat.

Les femmes étaient quasiment en marge de la gestion publique pendant toute la période coloniale. Dans plusieurs secteurs de la vie, la colonisation a contribué à introduire de nouvelles normes culturelles, de production, d'organisation par l'introduction de la technologie, le perfectionnement des modes de gestion, la conversion des stratégies de subsistance, le changement du mode de vie, etc. La transformation des structures productives traditionnelles a fait du travail

¹⁰Genre, rôle de genre et identité de genre, <http://www.stresshumain.ca/chaire-sur-la-sante-mentale-des-femmes-et-des-hommes/chercheurs-cliniciens-et-medecins/genre-role-de-genre-et-identite-de-genre.html>

¹¹Hériter, Françoise, citée par Elisabeth Badinter, *L'un est l'autre, des relations entre hommes et femmes*, op. Cit., p.25

¹²Delphy, C., « L'ennemi principal », in *Partisans*, n° 54-55, 1970, pp. 112-139.

salarié la principale source de subsistance des familles surtout en milieu urbain, et a eu un impact sur les rapports sociaux des sexes.

Ce travail salarié a été largement exécuté par les hommes formés à cette fin. Ces derniers, pour répondre au besoin du colonisateur ont été plantons, greffiers, commis de bureau, etc. Les travaux à forte valeur ajoutée ont été réservés aux hommes considérés comme chef de ménages. Les femmes, en bonne mères et épouses, ont eu comme formation, celle de monitrice, d'accoucheuse ou de ménagère ; fonctions reconnues traditionnellement au sexe féminin dans le monde occidental.

Les inégalités des sexes étaient tout de même ressenties par le colonisateur et avaient suscité des questionnements sur les modalités de la promotion de la condition féminine. Au cours de la XII^{ème} session du Congrès colonial national tenu en 1956¹³, était envisagée l'urgence d'étudier et d'appliquer toutes mesures propres à déclencher et accélérer la promotion de la femme congolaise. Parmi ces mesures, l'école avait été considérée comme le premier moyen à mettre en œuvre pourvu que son action vise autant à la formation qu'à l'instruction.

Le constat était qu'en dépit des efforts de l'essai d'organisation systématique de l'enseignement amorcée en 1925 par le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, les conditions ambiantes avaient favorisé le retard de l'enseignement féminin, mais aussi de certaines catégories de population¹⁴. Il s'était agi entre autres de la variété du Congo physique : des montagnes et plateaux de la périphérie entourant les plaines et la cuvette centrale, des forêts succédant la savane herbeuse ou boisée et à la brousse rabougrie, des paysages brûlés alternant avec les régions marécageuses en bordures des fleuves et des rivières qui ont été à la base d'une accessibilité différenciée ; certains sites étaient et demeurent encore moins accessibles que d'autres.

L'enseignement donné à la masse des fillettes « autochtones » marquait donc un important retard par rapport à celui des garçons. La fréquentation scolaire était nettement moins nombreuse, elle était de plus courte durée et était moins régulière. L'éventail des formations scolaires était aussi nettement moins diversifié et il y avait insuffisance des monitrices autochtones en nombre et en qualité. La population scolaire féminine totale était au 1^{er} janvier 1956 de 214 930 unités, soit 24% du nombre des garçons et 19,3% de la population scolaire globale.

Il existait 85 écoles ménagères péri-primaires qui accueillaient 3 650 élèves. Il s'agissait de grandes jeunes filles qui étaient supposées ne pas poursuivre leurs études plus avant. L'école ménagère post-primaire visait l'éducation domestique de la femme congolaise. Elle s'efforçait d'atteindre le plus grand nombre possible de filles et faisait une large place à la vie rurale et à l'agriculture. On comptait 65 écoles ménagères post-primaires avec 2 450 élèves.

Les écoles moyennes ménagères étaient au nombre de 7 et étaient destinées à recueillir les filles d'évolués et les futures épouses d'évolués. L'instruction et l'éducation y étaient plus soignées que celles dispensées à l'école primaire ou ménagère.

Il était aussi prévu des écoles d'auxiliaires et des écoles professionnelles par la réglementation scolaire en vigueur au Congo Belge. Le but était de préparer les élèves à l'exercice de certains emplois : employées de bureau, vendeuses, caissières, etc..., ou de certaines professions : confection, etc... Jusqu'en novembre 1956, Il n'existait cependant qu'une école d'apprentissage de coupe et de couture à Elisabethville et à Léopoldville.

Au niveau de la formation normale, on note que l'école d'apprentissage pédagogique s'efforçait de pallier l'insuffisance de monitrices en assurant une formation accélérée de maîtresses. C'était une formation de 2 ans après la 5^{ème} primaire, pour enseigner au premier degré du primaire. Des maîtresses « indigènes » étaient préparées à l'école de monitrice pour l'enseignement primaire ; 3 ou 4 années après le second degré sélectionné ou la 6^{ème} primaire. Jusqu'en novembre 1956, il

¹³Rapports et comptes rendus de la XII^{ème} du Congrès Colonial National tenu en 1956, Assemblées générales du 23 et 24 novembre 1956, « La promotion de la femme au Congo et au Ruanda-Urundi

¹⁴ *Idem.*

n'existait pas, comme pour les garçons, d'écoles secondaires normales féminines comprenant 6 années d'études après la 6^{ème} primaire.

Les formations médicales comprenaient les écoles d'aides accoucheuses et d'infirmières. Cette orientation scolaire des filles répondait essentiellement au rôle social des femmes qui lui est reconnu traditionnellement : la reproduction sociale. Or le besoin du colonisateur était de répondre par l'instruction à des préoccupations militaires d'abord et son économie extravertie ensuite¹⁵. En effet, Les États coloniaux ont été totalitaires avec leurs colonies respectives, en ce sens qu'ils ont défini a priori, selon leurs propres systèmes de valeur, nombre de règles pour la gestion politique et économique des populations locales.

Les difficultés pour les femmes à accéder aux ressources matérielles et financières, à bénéficier des intrants économiques et technologiques qui confèrent du pouvoir, les lacunes en matière de formation et d'éducation, les obstacles à la participation des femmes au centre des décisions et le silence ou l'impuissance des lois devant les inégalités de genre, ont paradoxalement constitué les entraves sérieuses à l'épanouissement des femmes pendant toute la période coloniale avec comme conséquence, l'impréparation des femmes à des fonctions publiques de pouvoir.

A l'aube de l'indépendance, le statut de la femme est resté presque identique à celui d'avant 1960. C'était la pérennisation d'une société patriarcale, dans laquelle la gestion de la chose publique et des structures sociales était dans la plupart des cas assurée par les hommes. La période de la première République qui court du 30 juin 1960, date de l'accession à la souveraineté nationale et internationale à la prise du pouvoir d'Etat par l'Armée le 24 novembre 1965 est marquée par une absence manifeste de la femme dans les rouages du pouvoir politique.

La grille d'activités économiques, politiques et sociales n'est pas restée la même. Aux activités marginales d'ouvriers, de commis ou de subsistance pratiquées avant et pendant la colonisation, se sont ajoutées les fonctions de responsabilité publiques à large spectre auxquelles les femmes ont eu un accès très limité et pour lesquelles elles ont, par conséquent, développé une faible expérience. Ce qui a contribué à la reproduction du schéma colonial de la domination masculine et de statuts différenciés entre hommes et femmes.

IV. LA PÉRIODE POST COLONIALE : RECONFIGURATION DE L'ORGANISATION SOCIALE ET DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXES

Des avancées dans le domaine de la participation politique de femmes ont été notées dans la Constitution du 1^{er} Août 1964, qui stipulait pour la première fois que « Tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois » (Art. 13).

De plus, l'article 14 souligne « Aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques dans la République, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte d'une loi ou d'un acte du pouvoir exécutif, en raison de sa religion, de son appartenance tribale, de son sexe, de son ascendance, de son lieu de naissance ou de sa résidence »¹⁶.

Il est à noter aussi que dès le lendemain de son accession au pouvoir, le président Mobutu lançait le slogan *homme nouveau, femme nouvelle* qui se contenait dans un programme d'action. Dans le manifeste de la N'sele, publié le 20 Mai 1967, il est stipulé que " la femme n'a pas la place qui lui revient dans la société, qu'elle porte en elle les espoirs de toute la nation, que son rôle dans l'éducation des enfants est irremplaçable.

La Constitution du 24 juin 1967 reprenait les dispositions de la première Constitution dans l'article 5, qui répète que « Tous les Congolais, hommes et femmes, sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois. Aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte d'une loi ou d'un acte du pouvoir exécutif, en raison de sa religion, de son appartenance tribale, de son sexe, de son ascendance, de son lieu de naissance ou de sa résidence. »

¹⁵ André Rukata, *op.cit.*, p.14.

¹⁶ Constitution de la République Démocratique du Congo du 1er aout 1964. Moniteur congolais. 5^{ème} année, numéro spécial du 1er aout 1964.

Les efforts de promotion de la participation politique de femmes ont connu aussi l'influence des processus enclenchés au niveau international. En 1975, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a proclamé, dans sa résolution 3520, la décennie internationale de la femme (1976-1985).

En 1980, le Secrétariat permanent de la Condition féminine a été créé, l'ancêtre de l'actuel ministère de la Condition féminine et de la Famille. En août 1987, le Code de la Famille et le Code Civil ont été adoptés¹⁷. En 2003, la création du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant a marqué la reconnaissance par le gouvernement de la nécessité de mener des politiques publiques en direction des femmes.

Il faut noter qu'après l'indépendance, la RDC comptait un seul parti politique qui est le Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.). Sous ce régime de parti politique unique, ce dernier entendait mener une politique d'émancipation de la femme¹⁸. Les déclarations d'intentions faites par Mobutu, avaient alors pour but de déconstruire l'ordre ancien des rapports sociaux de sexes tissé sur le système des valeurs traditionnelles pour un autre, plus juste et plus équitable, inspiré du besoin de développement.

Il fallait procéder à une redéfinition des rôles qui avaient longtemps consacré l'invisibilité des femmes et limité leur accès au contrôle de tout un éventail de ressources. Mais ce projet ambitieux est resté au stade des discours, sans mesure expresse d'application de cette volonté affichée. La situation des femmes n'a pas connu de changement consécutif à cette déclaration.

Avec l'annonce du processus de démocratisation en avril 1990, on aurait pu espérer que l'occasion serait offerte aux femmes d'exprimer leurs opinions et d'avoir une liberté d'action un peu plus grande. Mais l'environnement politique n'était pas favorable à l'éclosion d'une véritable « classe féminine militante de responsabilité », car les pratiques sociales et étatiques n'étaient pas encore de nature à favoriser cette démocratie, et encore moins la pleine participation des femmes à ce processus. Les partis politiques constitués à la va-vite dans la fièvre de la participation à la Conférence Nationale Souveraine, sont restés largement dominés par les hommes.

Il faut néanmoins noter que la décennie 1990 a marqué la fin du parti unique (MPR) et l'annonce du multipartisme marquée par une période de démocratisation de la vie politique et sociale. Il y a eu éclosion du mouvement associatif consécutive à la rupture de la coopération structurelle entre les bailleurs de fonds occidentaux et le Zaïre de Mobutu en 1989.

C'est ainsi que les partenaires occidentaux levèrent l'option de passer par les organisations de la société civile pour atteindre directement les populations bénéficiaires de leurs interventions, en ne passant plus par l'intermédiaire de la bureaucratie étatique. Bien que les hommes se trouvaient mieux préparés que les femmes à saisir cette ouverture, on note néanmoins que c'est à cette époque qu'il faut déjà localiser l'ampleur significative de l'activisme féminin. De plus en plus de femmes sont apparues sur la scène politique.

Avec la Conférence nationale souveraine (CNS), qui a eu lieu de 1990 à 1992, et qui a réuni les délégués représentant toutes les couches de la population - des représentants des partis politiques enregistrés, de la société civile, groupes professionnels et de l'armée zaïroise, il y a eu éclosion de la prise de conscience des femmes sur leur rôle dans la vie publique.

Toutefois, pendant la période qui va de 2007 à 2010, la représentation de femmes a toujours été faible.

4.1. Les femmes dans les institutions de transition issues du dialogue inter-congolais

La signature de l'Accord global et inclusif en juin 2003, à l'issue du DIC, a marqué l'entrée dans une période de transition au cours de laquelle des institutions nouvelles ont été mises en place afin d'entamer le processus de reconstruction post conflit. Ces institutions devaient permettre de gouverner le pays jusqu'à la tenue d'élections en 2006.

¹⁷ Vera-Anna Touché, Idem,

¹⁸ Manifeste de la N'sele, Kinshasa, 20 Mai, 1967, p.14

Toutes les parties prenantes au Dialogue devaient y être représentées, selon des critères équitables, mais la répartition des postes fut largement influencée par les rapports de force existant entre ces différents acteurs. La représentation des femmes dans ces institutions est restée très faible.

L'organisation du Dialogue Inter Congolais, était en principe une opportunité pour promouvoir la participation de femmes aux espaces de décisions, car il avait comme objectifs :

- la réunification, la pacification, la reconstruction du Pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national
- la réconciliation nationale
- la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée
- l'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique
- la mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique.

Un des 8 principes de la transition était stipulé comme suit : « Pour garantir une transition pacifique, les Parties participent à la gestion politique durant la transition. Les Institutions qu'elles mettront en place durant la transition doivent assurer une représentation appropriée des onze Provinces du pays, des différentes sensibilités au sein des forces politiques et sociales. En particulier, il faudrait prévoir une représentation appropriée des femmes à tous les niveaux de responsabilité ».

A l'issue de la mise en place des institutions de la transition devant gérer le pays depuis juin 2003 jusqu'à la tenue des élections en 2006, la représentation des femmes dans les institutions de la transition était restée très faible. Aucune femme n'avait fait son entrée dans l'espace présidentiel, appelé communément 1+4, c'est à dire un président et ses quatre vice-présidents.

Au sénat, elles n'étaient que 3 contre 120 hommes tandis qu'à l'assemblée nationale on en comptait 69 contre 431 hommes. Seules 8 femmes figuraient dans le gouvernement de transition composé de 61 personnes, ce qui équivalait à 13,1% de représentation féminine. Le seul secteur qui a fait exception est celui des entreprises publiques : 46 femmes sont à des postes de direction contre 66 hommes, soit une représentation record de 41% de femmes.

Ceci montre que les parties prenantes à l'Accord global et inclusif, n'ont pas fait grand cas des dispositions du texte préconisant un taux minimum de 30% de femmes dans les institutions publiques. Les signataires de l'Accord n'ont pas non plus appliqué le principe de la parité hommes/femmes en politique, alors que l'Accord global et inclusif préconisait 30% de représentation féminine, et la Constitution de transition prévoyait la représentation paritaire des femmes dans les institutions en tant que modalité visant à permettre aux femmes d'exercer leurs droits politiques.

4.2. De l'expérience de la participation de femmes aux espaces de prise de décisions et aux processus électoraux

Les femmes ont toujours eu un accès limité aux espaces de pouvoir. Elles sont restées en marge des affaires publiques, de la vie politique et sociale pendant toute la période de la colonisation. Alors que les hommes ont eu, dans une certaine mesure, accès à des rôles et emplois, à forte valeur sociale (instruction, emplois salariés), l'activité des femmes est souvent restée confinée aux travaux domestiques. Elles n'avaient pas le droit de vote.

On peut même noter que le premier parlement congolais a été constitué seulement des hommes. Il fallait attendre 1966 pour qu'une femme soit nommée pour la première fois au Gouvernement. Il s'agit de Mme Sophie Kanza qui a été la première femme congolaise à intégrer une école secondaire, à être diplômée d'une université et la première à occuper un poste gouvernemental en tant que ministre des Affaires sociales du 31 octobre 1966 au 6 décembre 1970.

C'est la constitution du 1^{er} août 1964, dite constitution de Luluabourg, qui a reconnu aux femmes le droit de vote, leur permettant de participer pour la première fois au référendum constitutionnel de la même année. La participation des femmes à la gestion

des affaires publiques est toutefois restée très limitée. En 1975, le Gouvernement Zaïrois décrète l'émancipation de la femme et crée le Ministère de la condition féminine, qui deviendra plus tard le Ministère en charge de genre.

Si l'on s'intéresse à l'appartenance politique des femmes élues à l'Assemblée nationale en 2006, on observe que la majorité des femmes élues étaient membres d'un parti politique (95,4%) alors que seules 4,6% étaient indépendantes. *Cela semble montrer que si les femmes veulent pouvoir accroître leur représentativité dans les institutions étatiques, elles doivent s'affilier à un parti politique, ou en créer un.*

Sur l'ensemble des partis politiques que comptait la RDC en 2006, deux seulement affichent un nombre de femmes élues supérieur à 10%, le PPRD (30,2%) et le MLC (14%).

L'inexpérience politique des femmes avait joué en leur défaveur. C'est pendant que le processus électoral était déjà en cours, que nombre de femmes candidates et suppléantes ont adhéré à des partis politiques sans préparation préalable. *Les partis politiques, dans leur majorité, n'ont pas favorisé la participation des femmes aux élections et leurs candidatures.*

Après avoir présenté, du point de vue sociohistorique, ce cliché général de la situation des femmes quant à leur participation politique et leur représentation dans les espaces de décision, il est important de souligner tout de même les efforts que la RDC a entrepris pour la promotion de droits de femmes en termes de droits et de politiques.

Conclusion

Il existe des explications dont se servent la société dans son contact avec la réalité pour justifier le déficit de participation de femmes dans les espaces de pouvoir. Généralement, des explications nouvelles sont créées selon que le contexte change. Elles dépendent de la réalité et pas souvent confrontées au prisme la science. Cet article permet de faire le lien entre la faible participation de femmes aux espaces de pouvoir, souvent entraînée par les changements de la réalité sociale.

Les modèles de comportement politique des hommes et des femmes se placent dans les normes sociales et leur expérience de la réalité qu'ils ou elles ont vécu et vivent. Les processus sociaux allant de la période d'avant l'indépendance jusqu'à ce jour, et par lesquels les identités des hommes et des femmes ont été produites dans les champs politiques, restent déterminants en ce qui concerne la participation politique de femmes. Il est important d'en tenir compte, car le genre façonne la société et reste un des fondements principaux de la participation politique des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- AKWETY, A.-M., « La femme et la politique dans la société congolaise traditionnelle : de l'ascension à la perte de son pouvoir », in *Monuc Magazine* (éd.), *La femme congolaise victime de la violence partisane de la paix*, n°12.
- DARMON, M., *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2006.
- Décret du 2 mai 1910. Cfr Bulletin Officiel du Congo Belge (1910)
- DELPHY, C., « L'ennemi principal », in *Partisans*, n°54-55, 1970.
- LORENA PARINI, *Le système de genre : introduction aux concepts et théories*, Zurich, Seismo, 2006.
- Manifeste de la N'sele, Kinshasa, 20 Mai, 1967.
- MARCHAND, I., Johanne Saint-Charles et Christine Corbeil, « Recherches féministes », vol. 20, n° 1, 2007, <http://id.erudit.org/iderudit/016115ar>
- Rapports et comptes rendus de la XII^{ème} du Congrès Colonial National tenu en 1956, Assemblées générales du 23 et 24 novembre 1956, « La promotion de la femme au Congo et au Ruanda-Urundi
- ROCHER, G., *Introduction à la sociologie générale*, Montréal : HMH, 1968.
- ALPE, Y., LAMBERT, J.-R., BÉITONE, A., DOLLO, C., et PARAYRE, S., *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2007.
- THÉBAUD, F., « Le temps du gender », in *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS édition, 1988.